

RAISON D'ETRE DU DELEGUE

La SID-ETP, association regroupant l'ensemble des Ingénieurs Diplômés ETP, est l'organe fédérateur des Promotions qui en sont un des rouages fondamentaux. A ce titre les Délégués de Promotion ont pour raison d'être :

- Maintenir et développer au cours de la vie active la relation de proximité et les liens d'amitié propres aux camarades d'une même promotion, garants de synergie et de solidarité dans les actions.
- Assurer la cohésion du groupe par l'animation et la communication.
- Favoriser et promouvoir les activités de la collectivité ETP et de ses membres auprès de la promotion et réciproquement..

LES MISSIONS PENDANT LA SCOLARITÉ :

- **Rassembler et conserver les informations sur sa promotion :**
 - tenue et mise à jour fréquente du fichier d'adresses «élèves» dès la deuxième année et en particulier en fin de troisième année, avant la désintégration de la promo.
 - photos de groupe, trombinoscope en vue de la réalisation du book
 - **Communiquer avec l'ensemble des camarades** de sa promotion pour être identifiés en tant que délégués de promotion et représentants de la SID-ETP. Promouvoir auprès de ses camarades, la nécessité du Réseau ETP .
 - **Représenter sa promotion :**
 - auprès de la SID-ETP (aide à la recherche, de stages)
 - **Organiser avec la SID-ETP :**
 - Les élections des délégués des nouvelles promotions
 - Une « manifestation de désintégration », forme à définir (petit cocktail, partie crêpes, etc.. .)
 - la cérémonie de remise de diplômes en étroite collaboration l'ESTP
- Autres actions possibles pour conforter le lien*
- des activités de rencontres avec des diplômés (rencontres « jeunes anciens », conférences métiers...)
 - d'autres activités scolaires ou extra-scolaires
 - le voyage d'études en fin de scolarité

Afin de faciliter les relais de communication entre les délégués élus des quatre sections, et permettre une bonne synergie, **une commission** « Délégués de promotions N » **devra être constituée chaque année après les élections.**

LES MISSIONS APRÈS LA SCOLARITÉ :

- Représenter sa promotion :
 - auprès de la SID-ETP et des autres promotions lors des rencontres ETP institutionnelles (participation à l'AG, etc...)
- Travailler avec le «club jeunes ETP» pendant les premières années
- Aider ses camarades quand ils sont en difficulté (recherche emploi, solidarité...) avec l'aide de la SID-ETP
- Organiser :
 - Les fêtes anniversaires de promotion (au moins tous les 5, 10, 15,... ans)
 - Toutes les activités, réunions,... qu'il juge nécessaire avec ses camarades
- Mettre à jour le fichier en relation avec la SID-ETP qui dispose du fichier de base
- Communiquer avec ses camarades régulièrement sur les actions de la SID-ETP et sa politique générale dans le domaine de la défense du diplôme, devenir ainsi le vecteur privilégié de la SID-ETP
- inciter ses camarades à soutenir l'association non seulement par le versement régulier de leurs cotisations mais également par leur implication effective au sein même de l'Association en devenant des membres bénévoles actifs.

MOYENS

Pour assurer leurs missions les Délégués de Promotions doivent avant tout compter sur leur initiative et sens de l'action collective, ainsi que sur le support de leurs camarades proches. Ils sont en outre :

- Invités aux manifestations institutionnelles de la SID-ETP et aux réunions des Commissions « Elèves » et « Promotions » autant que nécessaire, et ce dès la période de scolarité.
- Destinataires de tous travaux et communications de la Commission « Promotions », en particulier opérations de rappel tous les 5 ans des anniversaires des promotions
- Eligibles au Conseil d'Administration de la SID-ETP dans la catégorie « Promotions »

- Soutien méthodologique et logistique si nécessaire de la SID-ETP pour l'organisation d'événements et manifestations de promotion : locaux de réunion, moyens informatiques et fichiers collectifs.

MODES DE DESIGNATION

- L'élection des délégués de promotion a lieu en deuxième année d'Ecole entre novembre et février. Les délégués sont élus par vote à un tour par bulletin.
- Le nombre de délégués varie en fonction du nombre d'élèves de la section, il est fixé à 4 délégués pour les sections TP et B, à 3 pour la section ME et 2 pour la section T.
- Les candidats soutiennent leur candidature en exposant par oral leur vision et leur engagement devant leurs camarades de promotion.
- En cas de défection d'un délégué au cours de la scolarité, la «commission délégués » coopte un nouveau délégué.
- Après la scolarité, les promotions s'efforceront de conserver le même nombre de délégués et procéderont par nomination en cas de remplacement.

ENGAGEMENTS

Pour assurer la mission qui lui est confiée par ses camarades, le délégué de promotion s'engage :

- A être adhérent de la SID-ETP et à soutenir son action, à s'abonner à la revue « L'Ingénieur Constructeur », organe de communication de l'association.
- A représenter les membres de sa promotion auprès de la SID-ETP
- A garantir la solidarité entre camarades
- A être force de proposition et d'action durant tout le «mandat»